





# Coupure volontaire de l'éclairage Public



# L'éclairage public en France

- 9 millions de sources lumineuses
- 1 200 MW de puissance installée
- 5,6 TWh/an consommée
- 5,7 % d'augmentation de la consommation entre 2000 et 2005

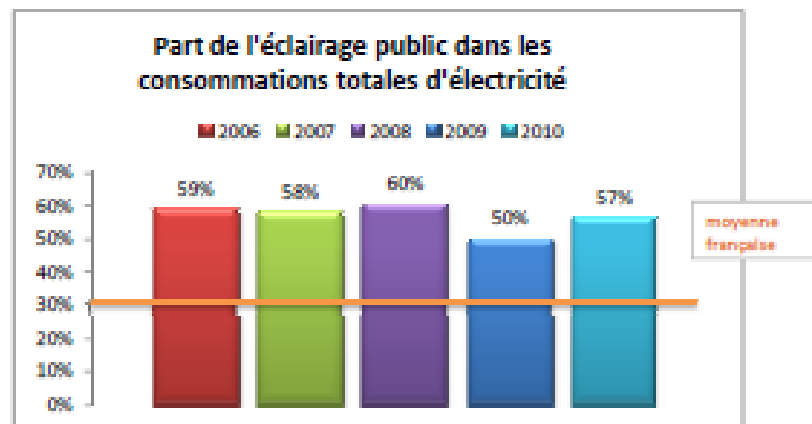
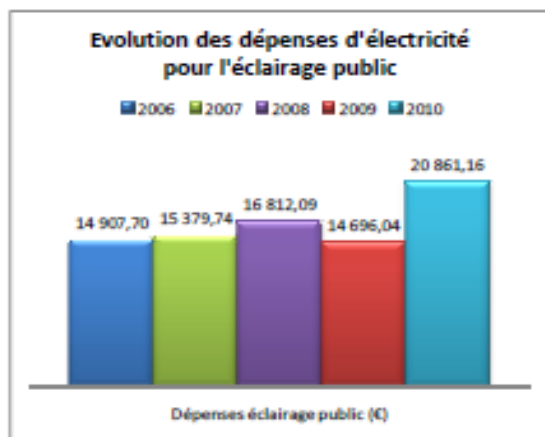


**EXEMPLE DE**

**LACROIX-FALGARDE**

# L'éclairage public à Lacroix-Falgarde

- 453 candélabres connectés à 24 points de commande
- 20 861 euros de dépenses en 2010
- 57% des consommations électriques de la commune



# Réflexions de la commission

- Stabiliser les plages horaires d'alimentation
  - Mise en place des horloges astronomiques pour un coût de 95 euros par poste de commande
- Améliorer le parc existant
  - Mise en place des candélabres à Led impasse Frédéric Mistral pour un coût de 18 000 euros

**Pour améliorer tout le parc actuel  
coût total estimé d'environ 150 000 euros**

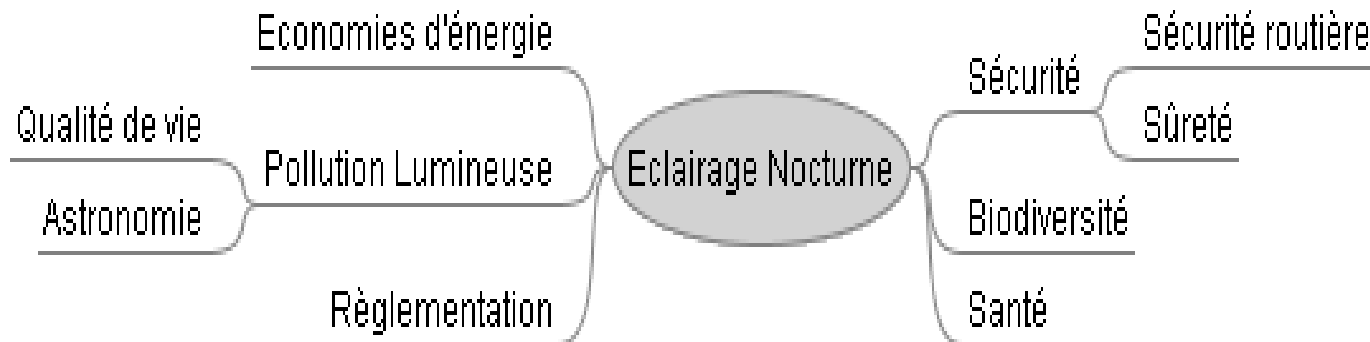


# Question

A l'instar de 2700 communes en France, au-delà des améliorations nécessaires, est-il utile d'éclairer tout et à toutes heures ?

**Vers une utilisation plus  
raisonnée**

# Tour d'horizon des enjeux de l'éclairage public







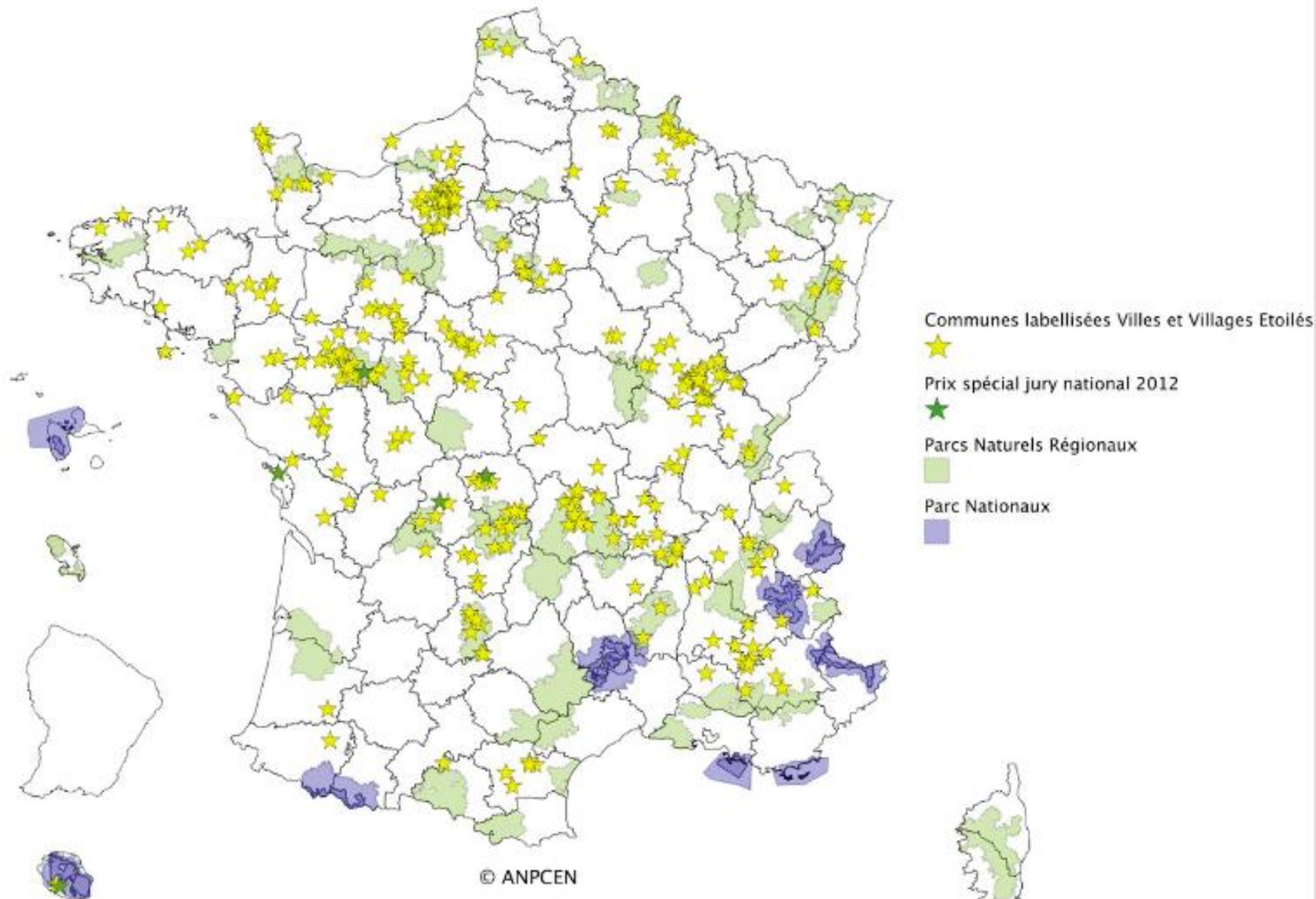
# Que dit la réglementation?

- L'éclairage public n'est pas une obligation
  - En revanche, un dysfonctionnement dans l'entretien de l'éclairage public est attaquant.
  - 2 700 communes pratiquent la coupure d'éclairage nocturne et certaines depuis toujours
    - De manière sélective ou non
    - À certaines heures
- Label « Village étoilé »

Depuis juillet 2012 obligation d'éteindre les enseignes lumineuses

Dans certains pays il s'agit déjà d'une directive gouvernementale

# La carte des communes labellisées Villes et Villages étoilés depuis 4 ans





# Pollution lumineuse

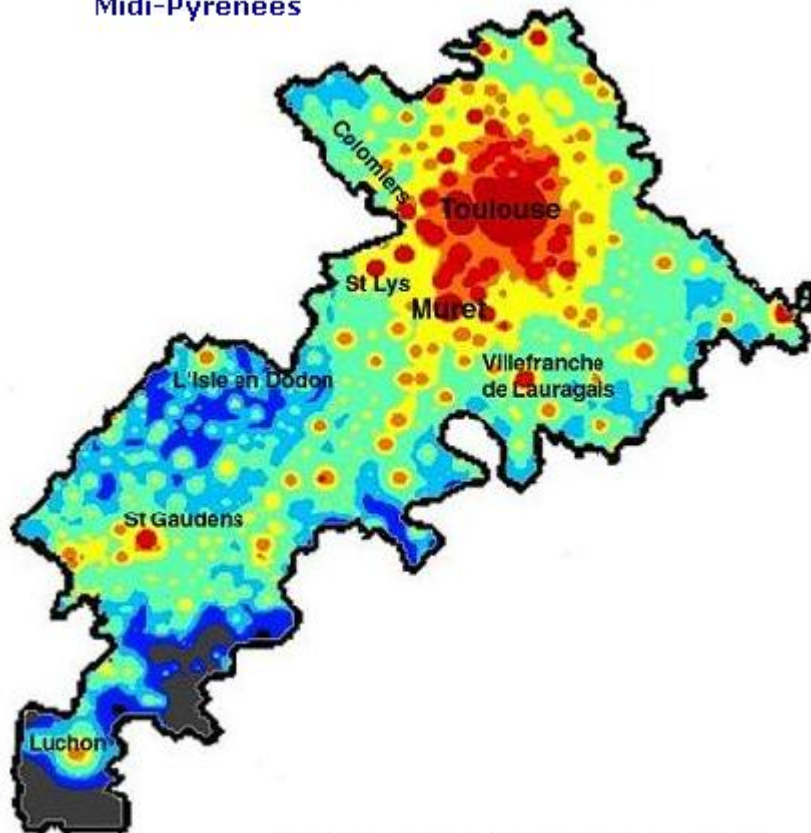
- L'éclairage public est considéré dans de nombreux pays d'Europe comme une pollution. Des jurisprudences françaises ont déjà condamné des communes pour éclairage intrusif ou trop puissant.
- Impact sur la santé : bien que non encore établi, l'éclairage nocturne pourrait être nocif pour la santé
- Disparition des ciels étoilés

# Pollution lumineuse

Département 31-Haute Garonne Région  
Midi-Pyrénées

Lacroix-Falgarde  
dans le halo de  
Toulouse au Nord.

Site favorisé  
(observatoire ch  
des crêtes à  
Goyrans)



Carte établie par Michel Bonavitacola et Richard Dauvillier

35 000 astronomes amateurs en France => une dizaine sur Lacroix-Falgarde



# Impacts de l'éclairage public sur notre environnement

- 75% des espèces animales évoluent en milieu nocturne
- Disparition de 30% des insectes nocturnes nourrissant la faune
- Désorientation des oiseaux migrateurs
- Impact par exemple sur la future réserve régionale de la confluence



Coupure volontaire de l'éclairage public



# Eclairage public et sécurité routière

- Retour d'expérience
  - Des coupures non programmées ont permis de constater sur autoroute et en ville une diminution de la gravité des accidents
  - L'alternance entre zone éclairées et zones sombres apporte une gêne à la conduite du fait du temps d'adaptation
  - L'éclairage public donne l'impression à beaucoup de conducteurs d'être dans les mêmes conditions de conduite qu'en journée. Exemple de ces conducteurs roulant de nuit en ayant omis d'allumer les lumières
  - Un éclairage passif apporte une bonne amélioration de la sécurité
  - L'absence d'éclairage entraîne une augmentation de la prudence des conducteurs









# L'éclairage public et la sécurité des biens

- Pic de cambriolage : 10 h – 16 h
- 75% des cambriolages ont lieu en période diurne
- Critères de sélection de victime :
  - Butin présumé
  - Habitation isolée
  - Voies d'échappement
  - Occupation du voisinage
  - Alarme
- Travail à la lampe de poche : peu discret

**Effet psychologique important, l'éclairage public lutte contre le sentiment d'insécurité**



# Retour des services de sécurité suite à la période de test

- Pas de modification du nombre d'effractions durant cette période
- Aucune gêne constatée par les services d'urgence qui ont été consultés



# Aspect financier

- Consommation typique
  - **2010 : 20 861€**
- **Durée de la période nocturne**
  - **4 298 h/an**
  - **Avec horloges astronomiques : 4 116 h/an**
- Extinction : 1h30 – 5h30

**Économie de 1 460 h/an, soit 35 % = 7 301 €**

# Conclusions

- Lutter contre la pollution lumineuse
- Réduire notre consommation d'énergie
- Utiliser les économies générées pour améliorer le parc existant
- Rien ne permet de conclure à
  - une réduction de la sécurité routière
  - un impact sur la sécurité des biens



# **PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE**



# Petits rappels

La décision de coupure de l'éclairage publique doit se faire au travers d'un arrêté du Maire

Le Maire peut en conséquence décider seul d'une telle procédure car elle entre dans le cadre de ses pouvoirs de police



# Actions préliminaires avant décision

Equiper l'ensemble de ses postes de commande d'horloges astronomiques

Consulter les services de gendarmerie et vérifier l'absence de point "noir" sur son réseau routier

Vérifier l'état de son réseau routier et utiliser les subventions des amendes de police pour améliorer éventuellement l'existant (renforcement des éclairages passifs)



# Actions avant mise en œuvre

Définir la procédure de mise en place au travers d'une délibération du CM où seront inscrits les modes de communication choisis ainsi que les réunions publiques éventuelles (attention obligation d'effectuer des parutions dans les journaux locaux)

Avant coupure, informer les services d'urgence ainsi que son gestionnaire de réseau (S.D.E.H.G et Citélum par exemple)

**Définir qui fera la reprogrammation des horloges**





# PROCEDURE SUIVIE PAR LACROIX-FALGARDE

- Première information par le biais du bulletin municipal annonçant la réflexion
- Délibération du conseil municipal instaurant la phase de test
- Information sur la mise en oeuvre au travers du bulletin municipal, des journaux locaux et du panneau d'affichage municipal
- Arrêté du Maire de mise en application
- Test de coupure de 1h30 à 5h30 du 17 septembre au 13 décembre 2012, hors départementales et centre commercial
- Envoi à chaque foyer d'un questionnaire de sondage permettant à chacun de s'exprimer entre le 2 février 2013 et le 15 mars 2013
- 21 février 2013 réunion publique d'information
- 15 mars 2013 dépouillement des questionnaires
- Vote du conseil municipal

